

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

SEANCE DU 15 MAI 2020

DELIBERATION N° 03
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	17
Présents	Qui ont pris part au vote
09	09

CD

Date de la
convocation
13 mai 2020

Objet de la
délibération

**PERSONNEL
COMMUNAL**
---000---
RATIOS
**« PROMUS-
PROMOUVABLES »**
POUR
LES
AVANCEMENTS
DE
GRADE
2020

Délibération
Affichée le
19 MAI 2020

Transmise en
Préfecture le
19 MAI 2020

L'an deux mille dix-neuf et le quinze mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↪ M. ADEL Georges, absent excusé.
- ↪ M. ARGOLAS Eric, absent excusé.
- ↪ Mme BOUYARD Emilie, absente excusée.
- ↪ Mme GONZALVO Vanessa, absente excusée.
- ↪ Mme HUBERT Pascale, absente excusée.
- ↪ M. MATHIEU Sylvain, absent excusé.
- ↪ M. MATHIEU-CHARRE Jacques, absent excusé.
- ↪ Mme SAHNOUNE Karine, absente excusée.

Mme PERROTIN Karline a été nommée secrétaire.

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face au COVID-19 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (C.T.). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 14/04/2020.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade 2020 pour la collectivité comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio (%)
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Principal	100 %

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio (%)
Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
- 09 voix pour.

DECIDE :
- d'adopter les ratios ainsi proposés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire.
MAZAUDIER Jean-Claude.

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Charles, which is circular and contains the text 'MAIRIE de SAINT-CHARLES' and '30130'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200515-DE03-15MAI2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2020

Affichage : 19/05/2020